

## SYNDICAT D'EAU POTABLE CRUSSOL – PAYS DE VERNOUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 19 Octobre 2023

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

#### Délibération N° 29 – 2023

#### OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE SUR LA COMMUNE DE SAINT MAURICE EN CHALENCON

**L'an deux mille vingt-trois**, le dix-neuf Octobre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Saint-Péray**, sous la présidence de **Christian ALIBERT, Président**.

Nombre de membres en exercice : **56**

Nombre de membres présents : **31**

Qui ont pris part au vote : **33**

Date de convocation du Comité : **9 Octobre 2023**

**Etaient présents** : BASSET Fabrice, DROGUET Xavier, BONNEFOY Philippe, MOUNIER Maxence, ALLEMAND Bertille, ALIBERT Christian (Pouvoir de Mr GIBAUD Philippe), LAFAGE Stéphane, GINE Bernard, BOUVIER Gilbert, TRACOL Germaine, BSERENI Stella, LA RUSSA Gilbert, REYNAUD Régis, CIMAZ Michel, LYONNAIS Patrice (Pouvoir de Mme MATHIEU Clémence), DURAND Gilles, FABRIS Albano, THOMAS Christophe, CLAVERIE Jean-Yves, MORIN-PATÉ Édith, CHAMBON Ghislaine, PRALY Thérèse, BRUN Gilles, LEBRE Gilles, CHABOUD Stéphane, LE GALL Matthieu, GOUMAT Laëtitia, DEFAIVRE Claude, CAMPOUS Michel, FRECHET Marcel, de TRUCHIS Michel

**Etaient excusés** : MORFIN Magali, MACHISSOT Ginette, DARNAUD Mathieu, CLOUE Jacky, PICCOTTI Bernard, MATHIEU Clémence (Pouvoir à Mr LYONNAIS Patrice), BOUCHARDON Benoit, PEYROUSE-VETTER Roselyne, DIETRICH David, CHAREYRON André, GIBAUD Philippe (Pouvoir à ALIBERT Christian), RIAILLON Jean, SEIGNOBOS Éric.

**Secrétaire de séance** : Mr LAFAGE Stéphane

## Délibération N° 29 – 2023

**OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE SUR LA COMMUNE DE SAINT MAURICE EN CHALENCON**

**LE RAPPORTEUR : Monsieur BONNEFOY Philippe, 1<sup>er</sup> Vice- Président.**

Le réservoir de Tourtoux, sur la Commune de Saint Maurice en Chalencon est situé sur une parcelle privée cadastrée B411 d'une contenance de 3 380m<sup>2</sup>.

Le propriétaire propose de céder cette parcelle au syndicat pour un euro symbolique.

Les frais annexes (géomètre, notaire...) restent à la charge du syndicat.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- approuve l'acquisition de la parcelle située sur la Commune de Saint Maurice en Chalencon, parcelle cadastrée à la section B411.

- charge Monsieur le Président de toutes les suites à donner : choix du notaire, signature de l'acte de vente et de toutes pièces afférentes à ce dossier.

- dit que le syndicat prendra à sa charge tous les frais accessoires (géomètre, notaire, droits d'enregistrement et de renseignement, etc...).

Ainsi fait et délibérés les, jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,  
**Christian ALIBERT**



**Transmis au contrôle de légalité le 23 Octobre 2023**